

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Conseiller absent : 0
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation :
15/04/2026
Date d'affichage : 15/04/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Délibération n°26041 : fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20/05/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,
avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de n

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 001-210101366-20260420-26041-DE

- Monsieur AVICE Stéphane
- Madame DESCHARNE Evelyne
- Monsieur BOSSET Régis
- Monsieur BROYER Romaric
- Monsieur CHARVIN Jean-François
- Madame MARMIER Noëlle
- Madame GADAIX Dominique
- Madame POINT Delphine
- Madame GATINEAU Aude
- Monsieur HYVERNAT Jean-Baptiste
- Madame GALLION Carole
- Monsieur MERMOUD Jérôme
- Madame MALOIS Angélique
- Monsieur PERNIN Guy
- Monsieur RABUEL Hervé
- Monsieur RONDEPIERRE Gaël
- Monsieur TEPPE Jean-Yves
- Monsieur GUETTE Sébastien
- Monsieur CHARBONNIER Michael
- Monsieur SCHMITT Christophe
- Madame DIAZ Emmanuelle
- Monsieur SPAY Dorian
- Madame MARTINEZ Isabelle
- Monsieur GASTOUD Christopher

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 20 avril 2026

La Secrétaire
Agnès BIGOT



Le Maire,
Dominique BOYER



Commune de CRUZILLES - LES-YEPILLAT

Par délibération n° 26.04.1..... en date du 20/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1	Mme AVICÉ	Stéphane	02/09/1967	30 Chemin Saint Claude	TF
2	Mme DESCHARNE	Evelyne	04/12/1953	15 route d'Illiat	TF
3	Mme BOSSET	Régis	20/08/1968	135 Chemin du Caton	TF
4	Mme BROYER	Romain	02/05/1991	220 route d'Illiat	TF
5	Mme CHARVIN	Sébastien	16/09/1978	80 Impasse de Yépillard	TF
6	Mme HARTIER	Noëlle	24/12/1953	140 Les Chambards Ouest	TF
7	Mme GADAIX	Dominique	06/07/1967	65 allée de la Ronde	TF
8	Mme PAIN	Dorothée	11/11/1972	280 route de la mare	TF
9	Mme GATINEAU	Aude	14/03/1982	1358 route de Blisset	TF
10	Mme HYVERNAT	Jean Baptiste	21/11/1978	15 Chemin des Calles	TF
11	Mme GALLON	Carole	11/12/1968	360 Les Chambards Ouest	TF

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

